

Systeme de détection des fuites avec sonde

Manuel d'utilisation

Le système comprend:
Les appareils de contrôle de niveau NK312/NK313 et
les sondes de liquides électro-optiques H60/H61

BA00.7022.00 000 03

Sommaire

1	Généralités	3
2	Utilisation/Fonction	3
3	Montage des sondes	3
4	Connexion électrique de la sonde.....	3
5	Dispositifs d'alarme.....	3
6	Mise en service (examen du fonctionnement).....	4
7	Exploitation	4
8	Entretien	4
9	Contrôles périodiques de fonctionnement.....	4
10	Garantie	4
11	Exemples d'exécution	6

1 Généralités

Les sondes à infra-rouge du type H60/H61 sont basées sur le principe de mesure électro-optique. La sécurité du fonctionnement est garantie lors d'un montage correct de la sonde. Aussi bien la sonde à infra-rouge que l'appareil de commande NK312/NK313 doivent être installés et mis en service selon le manuel d'utilisation. Toute altération du fonctionnement doit provoquer une alarme.

L'installation, l'examen du fonctionnement et les contrôles périodiques de fonctionnement de systèmes de détection des fuites ne peuvent, selon l'ordonnance du 1er juillet 1998 sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer (OPEL), être exécutés que par des entreprises spécialisées. De telles entreprises doivent disposer d'un personnel dont la formation, l'équipement et l'expérience garantissent une exécution des travaux conforme aux techniques admises.

2 Utilisation/Fonction

Les systèmes de détection des fuites avec sonde permettent de surveiller les bassins de rétention pour les réservoirs d'entreposage, les bacs de détection pour pompes de transfert, les regards du trou d'homme, etc. quant à la présence de liquide. Dès que le liquide arrive au niveau de déclenchement de la sonde, une alarme acoustique est activée; simultanément, les dispositifs de commande arrêtent les pompes, ferment les obturateurs, etc.

3 Montage des sondes

La sonde doit être installée à l'endroit le plus profond de l'ouvrage de protection ou du dispositif de rétention. Le montage doit s'effectuer d'une façon qui permette de contrôler le fonctionnement de la sonde à tout moment. La quantité de liquide nécessaire à l'emplacement le plus profond pour la signalisation d'une fuite ne doit pas dépasser 10 litres.

La fixation de la sonde ne doit pas entraver l'étanchéité du dispositif de rétention (il convient en particulier de ne pas endommager le revêtement d'étanchéité).

Pour les sondes munies d'un boîtier de connexion, le boîtier doit être placé au-dessus du niveau correspondant à la capacité maximale du dispositif de rétention.

Voir également les exemples d'exécution en page 6.

4 Connexion électrique de la sonde

La connexion de la ligne de l'appareil de contrôle de niveau (NK312/NK313) est effectuée avec un câble à 3 pôles, 3 x 0.75 mm, blindé, bleu. Désignation des raccordements, resp. des fils :

„A“-bleu

„B“-noir

„C“-vert

5 Dispositifs d'alarme



Les dispositifs d'alarme (optique et acoustique) doivent être installés de telle manière que les alarmes ne puissent pas passer inaperçues lors de leur déclenchement.

6 Mise en service (examen du fonctionnement)

Branchement de l'appareil de contrôle de niveau et de la sonde selon les manuels correspondants et exécution d'un test de fonctionnement.

Test du fonctionnement correct du système de détection des fuites conformément aux instructions relatives au test de fonctionnement par le détenteur de l'attestation d'examen ou une entreprise spécialisée. Les résultats de l'examen du fonctionnement sont à inscrire dans un procès-verbal d'examen qui sera transmis au propriétaire de l'installation ainsi qu'au service cantonal compétent.

7 Exploitation



Les systèmes de détection des fuites doivent rester enclenchés sans interruption. Toute entrave du fonctionnement déclenche automatiquement une alarme.

8 Entretien



Le bout de la sonde (électro-optique) peut s'encrasser. Afin d'éviter le déclenchement d'une alarme, il est dès lors recommandé de nettoyer périodiquement le cône en verre; le trichloréthylène est un produit de nettoyage approprié. Effectuer ensuite un test de fonctionnement à l'aide du bouton-poussoir sur le NK312/NK313.

9 Contrôles périodiques de fonctionnement



Le fonctionnement du système de détection des fuites doit être contrôlé **tous les deux ans** selon l'article 20 de l'OPEL.

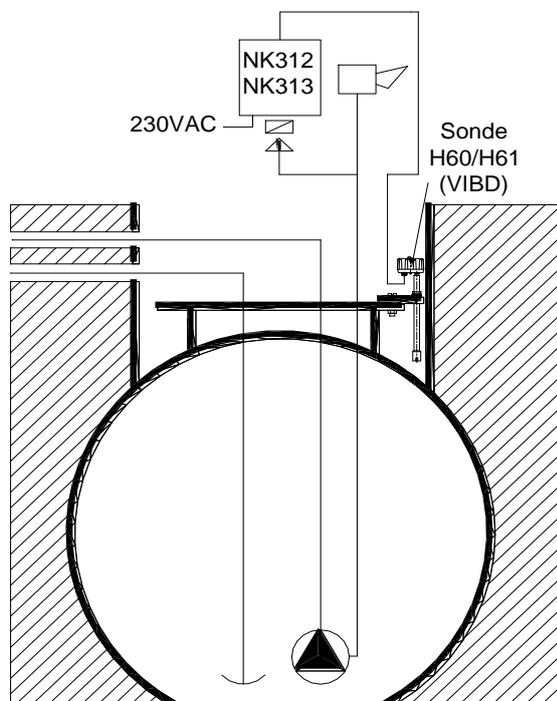
Les résultats des contrôles périodiques de fonctionnement sont à inscrire dans le rapport de contrôle qui sera transmis au propriétaire de l'installation ainsi qu'au service cantonal compétent.

10 Garantie

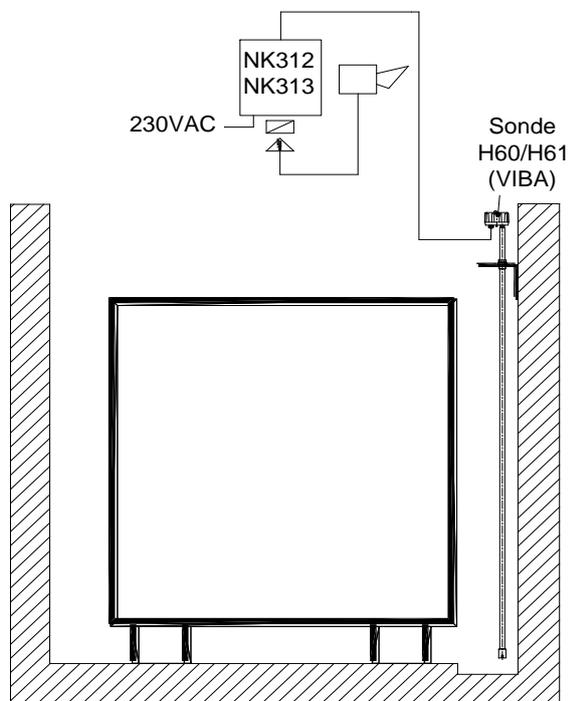
Pour les prestations de garantie, les conditions générales de vente et de livraison sont applicables. Hectronic ne se charge en particulier d'aucun frais résultant d'un non-respect de ce manuel d'utilisation ou d'autres règles et prescriptions en vigueur. Hectronic n'accepte en outre aucune réclamation, lorsque des travaux d'entretien sont exécutés par l'acheteur ou une tierce personne sans contrat écrit de Hectronic. Les appareils défectueux doivent être envoyés à Hectronic ou à l'un de ses représentants pour la réparation.

11 Exemples d'exécution

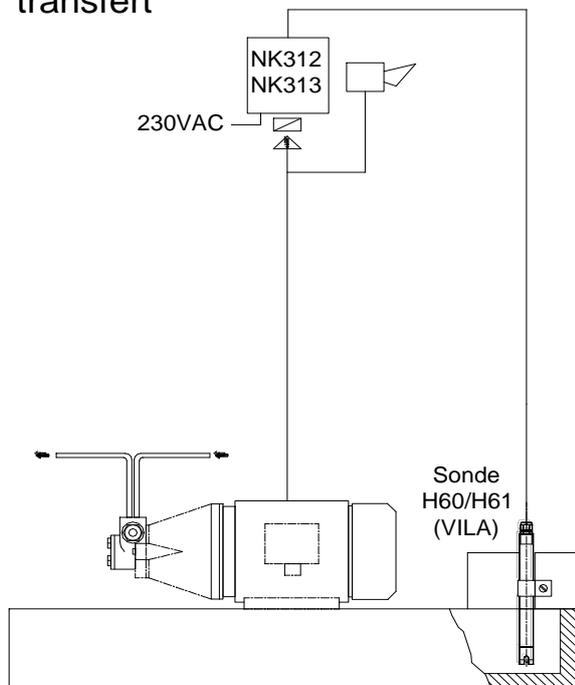
Regard du trou d'homme de réservoir d'entreposage



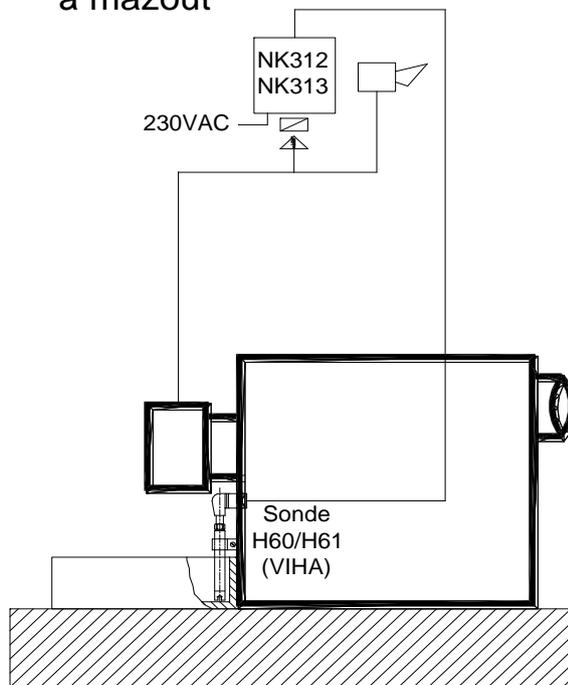
Bassin de rétention de réservoir d'entreposage



Bac de détection pour pompe de transfert



Bac de détection pour brûleur à mazout



Datum: 21.06.13 12:59:58
Datei: Betriebsanleitung_fr_other1/ 1042944 KB / Normal.dot
Ersteller: Br/gS
Freigabe: